

<b>Commune de Sainte-Reine</b> <b>Département de Savoie</b>		<b>DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° 2025-06</b>	
<b>Nombre de Conseillers</b>		<b>L'an deux mille vingt-cinq le 28 mars</b>	
En exercice : 11		Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 8		Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2025	
Votants : 7		<b>Présents</b> : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 7		FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël,	
Votes contre : 0		<b>Absents excusés</b> : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie, GACHET Stéphanie,	
Abstention : 0		<b>Secrétaire de séance</b> : VIBERT Annie	
Préfecture		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 03/04/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/04/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 073-217302777-20250328-202506-BF</p> </div>	

### Objet : Approbation des Comptes Administratifs 2024

M. le Maire se retire de la séance et RIVOLLET Yves, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné par le Conseil municipal en tant que président de séance pour présenter le Compte Administratif 2024 pour approbation.

Le Conseil Municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice dressé par Monsieur Philippe FERRARI, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

#### Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratif ;
- 2- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan et d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au registre les membres présents.*

*Sainte-Reine le 28 mars 2025*

La secrétaire  
Vibert Annie

Le Maire  
Philippe FERRARI


